

ANTONY

Folklore étudiant ou Syndicalisme ?

« Une histoire de concierge », « 800 policiers pour garder la vertu des étudiantes d'Antony », « Bressand = Flic », « beaucoup de bruit pour rien », « les policiers couchent dans le bâtiment des filles » : Antony c'est ça ! C'est ça du côté des graffiti de *France-Soir*, l'O.R.T.F., *L'Aurore*, Fouchet et compagnie ! C'est ça parce que sur Antony on a monté une manipulation d'opinion publique, une magnifique opération de discrédit en jouant les apparences, le superficiel, les yeux du Français moyen-donc-gaulliste contre le fond du problème. En somme dans cette première manche qui a été jouée et perdue par les étudiants, c'est la puissance des moyens de communication qui a été une nouvelle fois mise en œuvre et démontrée. Mais la seconde manche commence : pétitions situées massivement, quatre meetings avec 400 à 500 étudiants en une semaine, meeting à la Sorbonne, grève des loyers et probablement l'extension du mouvement dans toutes les cités universitaires.

Naissance du syndicat : début de vie collective

Antony c'était, à l'origine, une cité-dortoir remplie par 3.000 étudiants issus des milieux sociaux les moins aisés et le plus généralement boursiers. Devant l'absence totale d'équipements collectifs, une association des résidents s'est créée et réclamait non seulement l'accélération de la mise en service des équipements prévus (restaurants, crèches...) mais aussi lançait une expérience d'animation socio-culturelle

(ciné-club...) et des groupes d'études où collaborent étudiants et professeurs, ce qui contraste avec le dogmatisme des facultés. L'Association des Résidents est ainsi devenue peu à peu un véritable syndicat qui puisait sa représentativité non seulement dans des réalisations concrètes, mais aussi dans un potentiel revendicatif accru. On peut, certes, critiquer les types de revendications et de réalisations. La stricte défense des conditions de vie et la mise en œuvre de palliatifs n'ont jamais eu un réel pouvoir contestateur ; mais il fallait bien passer par là. Et la représentativité de l'A.E.R.U.A. c'est une des raisons qui a motivé l'immédiate riposte du Pouvoir, l'intervention massive de la police dans la cité, les sanctions disciplinaires...

La seconde raison, c'est l'influence nationale de l'A.E.R.U.A. qui lance d'Antony des mouvements s'étendant dans toutes les autres cités.

La cité en pratique

Je suis donc allé voir Antony et discuter avec les étudiants. On m'a montré le fameux couloir B : 350 m de long, les accès au restaurant : une tranche de brique de 50 cm de large, les *parkings* que l'Administration construit pour inciter les étudiants à s'offrir des *bagnoles* au travail noir, donc à montrer qu'ils peuvent payer des loyers plus-élevés, la crèche insuffisante, les loges de surveillance... De cette visite et des discussions avec les étudiants, notamment Perfetini et Annette Simon du bureau de l'A.E.R.U.A., j'ai conclu qu'il fallait non seulement analyser

le problème, mais aussi l'expliquer politiquement. Car l'affaire d'Antony, c'est la première action de masse contre la conception sociale actuelle des cités ; la première fois que l'A.E.R.U.A. s'attaque à la fois à la défense des intérêts matériels des étudiants et au pouvoir de décision de l'Administration. Concrètement le conflit porte donc sur deux points : le règlement intérieur et les loyers.

Un internat supérieur

Il existe à Antony un règlement intérieur, celui de toutes les cités, qui par un accord tacite entre les étudiants et l'Administration n'était pas appliqué. Le ton du règlement et sa signification sont assez bien résumés en un de ses articles : « *Les chambres et les logements mis à la disposition des étudiants ne leur sont pas « loués » et les étudiants ne peuvent prétendre sur ces chambres et ces logements à plus de droits que n'en auraient les pensionnaires d'un établissement d'enseignement.* » Et puis un certain nombre de perles toutes aussi intéressantes : « *Les visites de jeunes gens et de jeunes filles ne sont autorisées que dans les locaux communs.* » « *Il est interdit aux résidents de fixer des gravures aux murs.* » « *La propagande politique et religieuse sous toutes ses formes est interdite.* » Il est assez troublant de constater que l'application du règlement intérieur correspond à la nomination d'un nouveau directeur, à la visite d'un député U.N.R., au cloisonnement des différents bâtiments de la cité, à la construction de loges de surveillance. Par ailleurs, la restriction des libertés individuelles et collectives qui fait partie d'un plan mis en œuvre depuis l'année dernière, fait suite à la réussite de mouvements revendicatifs et revient à l'ordre du jour du directeur Bressand au moment même où débute une nouvelle grève des loyers. L'affaire de la loge de concierge, que l'A.E.R.U.A. ne refuse pas en tant que telle, mais dont elle voudrait discuter de l'utilisation, c'est le révélateur du mécontentement croissant des étudiants face à l'application d'un règlement infantilisant. L'A.E.R.U.A. a donc constaté l'application de ce règlement et a proposé un contre-projet de règlement intérieur pour l'ensemble des cités universitaires. Ce projet que l'Administration a refusé de discuter contient

notamment cet article : « *La vie en résidence est réglée selon les principes de la cogestion par les représentants de l'Administration et les responsables étudiants élus au sein de leur association. Ceci implique une participation effective des résidents à l'élaboration et à la prise des décisions et ce dans tous les domaines.* »

D'autre part, depuis quinze jours les étudiants font la grève des loyers. En effet, les loyers augmentent régulièrement sans hausse correspondante du taux des bourses. Or les étudiants d'Antony sont boursiers à 70 p. 100...

Un projet politique cohérent

« L'affaire d'Antony doit se considérer dans le cadre de la politique du gouvernement. En effet, nous y voyons l'application du plan Fouchet au niveau de la vie sociale des étudiants. Le plan Fouchet prévoit la création d'instituts techniques supérieurs pour ces « mauvais bacheliers » qui du fait des barrages et de la nature de l'enseignement seront issus surtout des classes défavorisées. L'« hébergement » en cité est conçu pour des boursiers et pour pas plus de trois ans. Les I.F.T.S. donneront une formation courte. Cet enseignement court est destiné aux étudiants les moins fortunés qui sont aussi ceux des cités. »

C'est ainsi que Jean-François Nallet (1) m'explique le contexte d'Antony. Il retrace le développement de l'affaire et expose la conclusion qui devait faire l'essentiel de son intervention au meeting de la Sorbonne. « L'intervention de la police fait partie d'une action d'envergure du pouvoir : le pouvoir cherche une épreuve de force, il veut briser l'A.E.R.U.A., et porter par cela même un coup à l'U.N.E.F. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de l'appui des forces démocratiques. » J'ajouterai que le néo-capitalisme s'accommode mal des quelques îlots de libertés collectives qui par leur existence même le contestent radicalement.

Samedi dernier huit étudiants d'Antony dont cinq responsables syndicaux passaient en jugement devant une juridiction universitaire. Un de leurs « juges » justifiait l'application du règlement intérieur par la nécessité de protéger les jeunes filles des agissements des étudiants

africains et algériens !

Le résultat confirme l'état d'esprit du ministère de l'Education nationale.

Sept résidents ont été exclus. Cinq, dont le président de l'association, M. Tuchmann, sont exclus définitivement, deux autres sont exclus pour un an.

Nous espérons que les syndicats de l'Education nationale montreront, à cette occasion-là, leur solidarité et prendront

toutes les initiatives pour que le ministre de l'Education nationale revienne sur cette décision politique.

Jean Tercé.

(1) Président de l'U.N.E.F.

Tribune Socialiste n° 257

23 octobre 1965

Pages 4 et 5